



**S'abonner au bulletin de veille d'information de la CPU :**

**Depuis l'adresse mail qu'on souhaite abonner, envoyer un mail à :  
sympa@list.lgo.ovh avec comme sujet : SUBSCRIBE veillecpu**

## CPU

### ■ Revue de presse (CPU, 30/10/2020)

<http://www.cpu.fr/actualite/revue-de-presse-vendredi-30-octobre-2020/>

### ■ Lutte contre le covid19 : Pour le soutien à TOUS les étudiants (CPU, 29/10/2020)

La Conférence des présidents d'université (CPU) a pris connaissance, lors de la conférence de presse du Gouvernement ce jeudi 29 octobre, de la décision, pour les universités, d'un basculement des cours en distanciel. Ainsi, à l'exception des travaux pratiques dans certaines conditions, les étudiants ne pourront plus accéder aux enseignements en présentiel.

<http://www.cpu.fr/actualite/lutte-contre-le-covid19-pour-le-soutien-a-tous-les-etudiants/>

### ■ Lutte contre le covid19 : des mesures fortes pour les universités et pour la jeunesse (CPU, 27/10/2020)

Pour répondre à la montée de la deuxième vague de coronavirus, la Conférence des présidents d'université (CPU) veut être force de proposition auprès du Gouvernement, en amont de nouvelles annonces.

<http://www.cpu.fr/actualite/lutte-contre-le-covid19-des-mesures-fortes-pour-les-universites-et-pour-la-jeunesse/>

## PROJET DE LOI PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE + BUDGET ESR 2021

### ■ PLF21 : rapport Recherche et enseignement supérieur : Enseignement supérieur et vie étudiante

Rapporteur spécial : M. Fabrice Le VIGOUREUX  
PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL

Le budget de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante se discute cette année dans un contexte particulier, marqué bien entendu par la crise sanitaire sans précédent que notre pays traverse, mais également par la proximité de ce budget avec le projet de loi de programmation pour la recherche, qui y trouve ses premières concrétisations.

Le rapporteur spécial salue à titre liminaire un budget dédié à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante en forte hausse.

Le programme 150, Formations supérieures et recherche universitaire, doté plus de 14 milliards d'euros, bénéficie de 250 millions d'euros supplémentaires par rapport à la loi de finances initiale pour 2020 qui permettront la mise en œuvre des premières mesures de la loi de programmation pour la recherche, en particulier des dispositions de revalorisations salariales et d'élargissement des voies de recrutement. Les moyens nouveaux du programme permettront également la poursuite de la mise en œuvre de la loi orientation et réussite des étudiants de 2018. 73 millions d'euros permettront de créer des places supplémentaires dans les filières en tension, de renforcer le dispositif Parcoursup et de continuer la réforme des études de santé.

Le programme 150 porte enfin la subvention versée aux établissements privés d'intérêt général, qui augmente cette année de 9 millions d'euros. Le rapporteur spécial salue cette évolution qu'il appelait de ses vœux depuis plusieurs années au regard de l'augmentation très importante du nombre d'étudiants inscrits dans ces établissements (+ 88 % depuis 2010).

Le programme 231, Vie étudiante est doté de 133,5 millions d'euros supplémentaires par rapport à la loi de finances initiale pour 2020. Les crédits de paiement du programme s'établissent à près de 3 milliards d'euros. Ils permettront de financer des mesures fortes de soutien aux étudiants qui en ont le plus besoin : revalorisation des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2020, gel de l'augmentation des loyers 2020 des résidences universitaires gérées par les CROUS, ticket de restaurant universitaire à 1 euro pour les étudiants boursiers etc. Le rapporteur spécial se félicite de ces avancées, qu'il considère nécessaires.

Le rapporteur spécial note également avec satisfaction l'abondement à hauteur de 4 millions d'euros de la ligne destinée à la garantie par Bpi France des prêts étudiants. Seuls 2 millions d'euros avaient été octroyés à cette ligne dans le projet de loi de finances pour 2020, avant que ce montant ne soit doublé par un amendement du rapporteur spécial.

Le rapporteur spécial souhaite également souligner que d'importants crédits figurant sur la mission Plan de relance concourent à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. En particulier, une enveloppe de 3,7 milliards d'euros est dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le rapporteur spécial, qui a appelé les années précédentes à ce que cette rénovation fasse partie intégrante d'une stratégie de relance pour l'enseignement supérieur, espère qu'au moins un milliard d'euros pourront bénéficier au parc universitaire – qui représente 40 % du parc immobilier de l'État – en 2021 et 2022.

Le rapporteur souhaite enfin insister sur la nécessité d'aller au-delà des programmes 150 et 231 pour appréhender dans son ensemble l'effort de l'État envers l'enseignement supérieur et la vie étudiante.

En effet, il arrive parfois d'entendre que la dépense par étudiant diminue en tendance depuis une quinzaine d'années et que cette situation ne fait que s'aggraver sous les effets démographiques de la population étudiante. Ces analyses ne reflètent toutefois qu'une réalité bien partielle et bien souvent focalisée sur le seul programme 150. Lorsque l'on consolide l'ensemble des ressources dispersées dans de nombreux dispositifs, ce sont près de 18 milliards d'euros qui sont destinés aux formations de l'enseignement supérieur et à la vie étudiante sans compter les apports à venir du PIA 4.

## DONNÉES CLÉS

### ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR LES PROGRAMMES 150 ET 231 ENTRE LA LFI 2020 ET LE PLF 2021

(en millions d'euros)

	Budget au PLF 2020	Budget au PLF 2021	Variation par rapport à 2020
Programme 150 – <i>Formations supérieures et recherche universitaire</i>	13 769	14 012	+ 1,76 %
Programme 231 – <i>Vie étudiante</i>	2 767	2 901	+ 4,82 %

Source : *Projet annuel de performances 2021.*

### COMPARAISON DE LA DÉPENSE PAR ÉTUDIANT ENTRE 2017 ET 2021

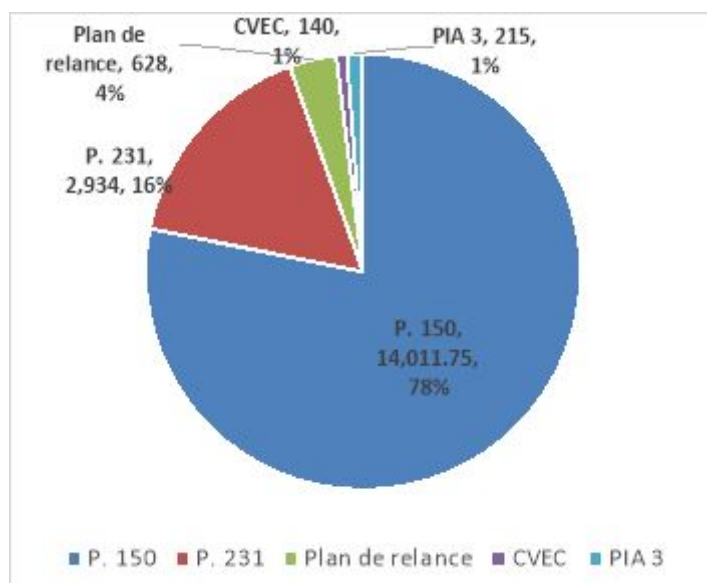
(en euros)

	2017	2020	Évolution
<b>Nombre d'étudiants</b>	2,6 millions	2,8 millions	+ 7,69 %
<b>Crédits consacrés à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante</b>	15 951 millions	17 895 millions	+ 12,18 %
<b>Dépense par étudiant</b>	<b>6 135</b>	<b>6 391</b>	<b>+ 4,17 %</b>

Source : *Assemblée nationale, commission des finances à partir des données issues des projets annuels de performance 2017 et 2021, des rapports spéciaux antérieurs et du site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.*

### ENSEMBLE DES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT CONCOURANT EN 2021 À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA VIE ÉTUDIANTE

(en millions d'euros)



Source : *Assemblée nationale, commission des finances, à partir des projets annuels de performance 2021.*

## PLF21 : Avis Recherche et enseignement supérieur : Recherche

Avis de M. Pierre HENRIET, Député.

### A. LES MESURES DU PLAN DE RELANCE

C'est plus particulièrement pour accélérer la montée en puissance de l'effort fait dans la loi de programmation en faveur de la recherche compétitive et de l'emploi que le plan de relance est mis à contribution. Il s'agit donc de profiter de cette opportunité pour renforcer la stratégie de réinvestissement dans la recherche proposée par la loi de programmation.

#### 1. Un soutien accru à l'ANR

En premier lieu, à cet effet, l'action 5 du programme 364 « Cohésion » du plan de relance ouvre des autorisations d'engagement (AE) pour un montant de 428 millions d'euros ([1]) et des crédits de paiement (CP) de 286 millions d'euros.

Il est précisé que ces crédits additionnels permettront d'accélérer la montée en charge des engagements de l'ANR, pour laquelle le II de l'article 2 de la loi de programmation a prévu une augmentation de 149 millions d'euros en AE pour 2021 par rapport au niveau 2020, et de 293 millions d'euros en 2022.

Le tableau reproduit ci-après présente la trajectoire complète d'augmentation des AE de l'ANR jusqu'en 2027, à partir de laquelle elle sera stabilisée.

(en millions d'euros courants)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Autorisations d'engagement de l'Agence nationale de la recherche	+ 149	+ 293	+ 435	+ 577	+ 717	+ 859	+ 1 000	+ 1 000	+ 1 000	+ 1 000

En d'autres termes, les crédits inscrits au plan de relance devraient permettre à l'ANR de pouvoir, dès 2021, augmenter plus rapidement que prévu dans la loi de programmation les taux de succès de ses appels à projets et de proposer des taux de préciputs supérieurs, grâce à un niveau global de financement qui sera finalement de quelque 435 millions d'euros de plus par rapport à 2020.

Avec un budget d'intervention porté à plus de 950 millions d'euros dès l'an prochain, anticipant de deux ans la montée en puissance prévue dans la loi de programmation, il est estimé, d'une part, que le taux de succès des appels à projets génériques de l'agence pourrait être porté à 23 % dès 2021 et, d'autre part, que l'augmentation du taux de préciput – pour lequel la cible fixée par la loi de programmation est de 40 % à l'échéance, soit en 2030 – pourrait être de 25 % dès l'an prochain.

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/budget/plf2021/a3459-tIV.asp>

## **Mesures de reconfinement s'appliquant aux établissements d'ESR (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 30/10/2020)**

Suite aux annonces du Président de la République, du Premier ministre et les mesures prises en lien avec un reconfinement généralisé de la population, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation apporte des précisions.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154994/mesures-de-reconfinement-s-appliquant-aux-etablissements-d-esr.html>

## **Journée de lancement du nouvel Europass - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 30/10/2020)**

Le 1er juillet 2020, la Commission européenne a lancé la nouvelle plateforme Europass. L'agence Erasmus+ France a organisé le 30 septembre dernier une Journée de lancement du nouvel Europass. Plusieurs tables rondes ont présenté les nouveautés de la plateforme et abordé les questions d'accompagnement dans son utilisation et des nouvelles formes de reconnaissance des compétences.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154829/journee-de-lancement-du-nouvel-europass.html>

## **Projet IDEX Lyon-Saint-Étienne (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 1ère publication : 26.10.2020 - Mise à jour : 28.10.2020)**

Le projet IDEX Lyon-Saint-Étienne est labellisé dans le cadre du PIA2 et a donné lieu à la signature d'une convention attributive d'aide ANR-IDEX signée le 29 décembre 2017. Les 28 et 29 novembre 2019, le jury international s'est réuni pour auditionner les porteurs de projet et vérifier le respect des conditions correspondant au jalon à deux ans qui lui avaient été fixées.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154907/projet-idex-lyon-saint-etienne.html>

## **Stratégie nationale pour l'hydrogène décarboné : lancement de deux appels à projets pour constituer des écosystèmes territoriaux autour de l'hydrogène (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 26/10/2020)**

En application de la stratégie nationale du Gouvernement pour le développement de l'hydrogène décarboné en France, Barbara Pompili, ministre de la Transition Écologique, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'Investissement et Arnaud Leroy, président-directeur général de l'ADEME, annoncent l'ouverture de deux appels à projets visant au développement de la filière hydrogène.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154923/strategie-nationale-pour-l-hydrogene-decarbone-lancement-de-deux-appels-a-projets-pour-constituer-des-ecosystemes-territoriaux-autour-de-l-hydrogene.html>

## **6ème journée nationale des missions égalité de l'ESR : La prise en charge institutionnelle des violences sexistes et sexuelles et des discriminations au sein de l'enseignement supérieur et la recherche (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 23/10/2020)**

Cette journée nationale des missions égalité portera spécifiquement sur les dispositifs de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles (VSS) et des discriminations - communément appelés « cellule d'écoute » ou « cellule de veille » - piliers des politiques de lutte contre les VSS et les discriminations. Inscription avant le 13 novembre 2020.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154924/6eme-journee-nationale-des-missions-egalite-de-l-esr-la-prise-en-charge-institutionnelle-des-violences-sexistes-et-sexuelles-et-des-discriminations-au-sein-de-l-enseignement-superieur-et-la-recherche.html>

### **ARCES**

## **AG et Prix de l'ARCES - ARCES**

RDV LE 6 NOVEMBRE POUR UN ÉVÉNEMENT 100% À DISTANCE

L'heure n'est pas aux rencontres en présentiel ? Qu'à cela ne tienne, l'ARCES continue à s'adapter !

Nous comptons sur vous le 6 novembre à partir de 14h pour participer à notre événement annuel en ligne.

Au programme : assemblée générale, webconférence et remise des Prix de la Communication 2020.

Retrouvons-nous avec plaisir et en toute convivialité, même à distance !

<https://www.arces.com/actualites/ag-et-prix-de-l-arces>

### **ANR**

## **Intelligence artificielle : découvrez les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel franco-germano-japonais (ANR, 26/10/2020)**

L'intelligence artificielle (IA) est une thématique prioritaire pour la France, l'Allemagne et le Japon qui ont lancé un appel à projets en 2019 afin de renforcer leurs collaborations de recherche dans ce domaine. Neuf projets ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel cofinancé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Fondation allemande pour la recherche (DFG), et l'Agence japonaise pour les Sciences et la Technologie (JST), avec une aide globale de plus de 7 millions d'euros.

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/intelligence-artificielle-decouvrez-les-projets-selectionnes-dans-le-cadre-de-lappel-franco-germa/>

## **« Le désordre des sentiments » : retrouvez les Rencontres Recherche et Création le 31 octobre 2020 lors de la SEMAINE D'ART EN AVIGNON (ANR, 23/10/2020)**

Le Festival d'Avignon se réinvente cette année. Après « Un Rêve d'Avignon », événement numérique inédit organisé tout au long du mois de juillet, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et le Festival d'Avignon poursuivent leur collaboration à l'occasion de la Semaine d'art en Avignon qui se tiendra du 23 au 31 octobre 2020. Objectif : valoriser les travaux de recherche et la pensée des œuvres en interrogeant « Le désordre des sentiments ». Un temps d'échanges où artistes et chercheurs confronteront leur lecture de ces états troublés.

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/le-desordre-des-sentiments-retrouvez-les-rencontres-recherche-et-creation-le-31-octobre-2020/>

## **Signature de trois conventions territoriales entre la région Pays de la Loire et l'ANR, l'ANRT et le CNRS pour soutenir la recherche et l'innovation (ANR, 23/10/2020)**

A l'occasion de son déplacement dans la région Pays de la Loire, dans le cadre de son Tour de France des « Territoires de Savoirs », Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, s'est rendue à Angers où elle a assisté à la signature de 3 conventions entre la région Pays de la Loire et respectivement l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/signature-de-trois-conventions-territoriales-entre-la-region-pays-de-la-loire-et-lanr-lanrt-et-le/>

## **Pré-annonce de l'appel à projets transnationaux FLAG-ERA JTC 2021 (ANR, 22/10/2020)**

L'ERA-NET FLAG-ERA, coordonné par l'Agence nationale de la recherche (ANR), lancera prochainement son quatrième appel afin de soutenir des projets transnationaux de recherche qui travailleront en synergie avec les Flagships Graphene et Human Brain Project. Il réunira 17 organismes européens de financement, dont l'ANR.

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/pre-annonce-de-lappel-a-projets-transnationaux-flag-era-jtc-2021/>

### **ETUDES ET INNOVATIONS**

## **Parcours et réussite en licence : Les résultats de la session 2019 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

Plus de 42% des bacheliers inscrits en L1 l'année de leur baccalauréat obtiennent leur diplôme de licence en 3 ou 4 ans. Ce taux est plus élevé pour les femmes (47%) et les bacheliers généraux (51 %). Il varie de façon importante selon les disciplines. Si les étudiants en droit ou sciences politiques sont 45 % à obtenir une licence en 3 ou 4 ans, ceux d'administration économique et sociale (AES) sont seulement 30% et ceux en sciences-santé 39%.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154936/parcours-et-reussite-en-licence-les-resultats-de-la-session-2019.html>

## **Parcours et réussite en D.U.T. : Les résultats de la session 2019 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

Près de huit néo-bacheliers inscrits en D.U.T. sur dix obtiennent leur diplôme après deux ou trois années d'études. Le taux de réussite est plus élevé pour les bacheliers généraux (85%), pour les titulaires d'une mention Bien ou Très bien. La réussite des bacheliers professionnels, très minoritaires dans cette filière (1,7% des étudiants), progresse sensiblement (56%, +4 points). Les filles (40% des étudiants) et les étudiants issus de milieux très favorisés (33 % des étudiants) sont aussi relativement plus nombreux à obtenir leur D.U.T. en deux ou trois ans (respectivement 82% et 80%).

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154931/parcours-et-reussite-en-d.u.t.-les-resultats-de-la-session-2019.html>

## Réussite et assiduité en première année de licence : impact de la loi ORE, nouveaux indicateurs - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Pour l'année 2018-2019, le taux de passage en 2e année de licence des néo-bacheliers est de 45,4%. Après quelques années de stabilité, autour de 40%, ce taux a augmenté de 4,4 points entre 2016 et 2018. Cette hausse semble imputable à deux effets, liés à la loi ORE : un changement de structure de la population en 1re année de licence et le bénéfice des accompagnements pédagogiques à l'égard des entrants à l'université. Une mesure de la réussite par l'obtention d'au moins 60 E.C.T.S. conduit à des résultats semblables : 43,5% des néo-bacheliers ont acquis 60 E.C.T.S. ou plus à l'issue d'une 1re année universitaire en 2018-2019, pour 39, % en 2016-2017. Le taux de passage en 2e année peut être examiné en prenant en compte l'assiduité des étudiants, mesurée, a minima, par la présence de l'étudiant à au moins un examen dans l'année, ou, avec un critère plus exigeant, par la présence de l'étudiant à au moins un examen de chaque U.E. où il est inscrit. La moitié des néo-bacheliers ne répond pas à ce dernier critère ; cependant, 28% d'entre eux sont admis et inscrits en 2e année à la rentrée suivante. On peut calculer un taux de passage limité aux néo-bacheliers respectant le critère minimal d'assiduité, soit 90% de ceux inscrits en L1 : il atteint 50,3%, soit 4,9 points de plus que pour l'ensemble des néo-bacheliers.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154937/reussite-et-assiduite-en-premiere-annee-de-licence-impact-de-la-loi-ore-nouveaux-indicateurs.html>

## L'accès aux grandes écoles scientifiques : une égalité des chances ? - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Les élèves boursiers de l'enseignement secondaire accèdent moins aux classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (C.P.G.E.) que les élèves non boursiers en raison d'un plus faible niveau scolaire moyen mais aussi, même pour les plus talentueux, d'une moindre propension à demander une prépa scientifique. Ainsi, sur la période 2013-2017, 6,9% des boursiers en terminale S souhaitent intégrer cette filière, contre 9,8% chez les non-boursiers. Admis en C.P.G.E., les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur ont des performances en moyenne inférieures aux autres étudiants, à niveau scolaire initial donné. Une part de l'écart est attribuable à leurs candidatures moins nombreuses dans les prépas qui occupent une place prépondérante dans la réussite aux grandes écoles scientifiques. Mais une autre part relève de performances propres inférieures, suggérant un désavantage persistant de nature financière ou culturelle. Au final, si les élèves boursiers de l'enseignement supérieur constituent 26,4 % des élèves inscrits en M.P.S.I ou en P.C.S.I, ils ne représentent que 17,4% de ceux intégrant l'une des 23 écoles des trois grands concours communs, et seulement 12,7% pour les 7 écoles les plus prisées. Pour ces dernières, le taux de boursiers est ainsi divisé par 2.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154935/l-acces-aux-grandes-ecoles-scientifiques-une-egalite-des-chances.html>

## Entrepôts de données de recherche : mesurer l'impact de l'Open Science à l'aune de la consultation des jeux de données déposés

Résumé : Les décennies 2000 et 2010 ont vu se développer un nombre croissant de e-infrastructures de recherche, rendant plus aisés le partage et l'accès aux données scientifiques. Cette tendance s'est vue renforcée par l'essor de politiques d'ouverture des données, lesquelles ont donné lieu à une multiplication de réservoirs de données – aussi appelés « entrepôts de données ». Quantifier et qualifier l'utilisation des données rendues publiques constitue un élément essentiel pour évaluer l'impact des politiques d'ouverture des données. Dans cet article, nous questionnons l'utilisation des données déposées dans les entrepôts. Dans quelle mesure ces données sont-elles consultées et téléchargées ? L'article présente les premiers résultats d'une enquête quantitative auprès de 20 entrepôts. Il esquisse deux tendances, qui restent à ce stade propres à l'échantillon étudié, à savoir : (1) l'augmentation globale du nombre de consultations, de téléchargements et de données disponibles dans les entrepôts sur la période étudiée (2015-2020), et (2) la concentration des téléchargements sur une proportion relativement faible des données de l'entrepôt (de l'ordre de 10% à 30%).

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02928817/>



## **Décret du 30 octobre 2020 portant nomination au collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

[https://journal-officiel.legifrance.gouv.fr/file/joe\\_20201101\\_0266\\_p000.pdf#page=138&zoom=100.0.0](https://journal-officiel.legifrance.gouv.fr/file/joe_20201101_0266_p000.pdf#page=138&zoom=100.0.0)

## **Décret du 30 octobre 2020 portant nomination du président du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

Par décret du Président de la République en date du 30 octobre 2020, M. Thierry COULHON est nommé président du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

[https://journal-officiel.legifrance.gouv.fr/file/joe\\_20201101\\_0266\\_p000.pdf](https://journal-officiel.legifrance.gouv.fr/file/joe_20201101_0266_p000.pdf)

## **Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

### Article 34

L'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur mentionnés au livre VII de la troisième partie du code de l'éducation est autorisé aux seules fins de permettre l'accès :

1° Aux formations lorsqu'elles ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique dont la liste est arrêtée par le recteur de région académique ;

2° Aux laboratoires et unités de recherche pour les doctorants ;

3° Aux bibliothèques et centres de documentation, sur rendez-vous ;

4° Aux services administratifs, uniquement sur rendez-vous ou sur convocation de l'établissement ;

5° Aux services de médecine préventive et de promotion de la santé, aux services sociaux et aux activités sociales organisées par les associations étudiantes ;

6° Aux locaux donnant accès à des équipements informatiques, uniquement sur rendez-vous ou sur convocation de l'établissement ;

7° Aux exploitations agricoles mentionnées à l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/29/SSAZ2029612D/jo/texte>

### Article 35

Dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er :

1° Les établissements mentionnés au titre V du livre III de la sixième partie du code du travail peuvent accueillir les stagiaires pour les besoins de la formation professionnelle, lorsqu'elle ne peut être effectuée à distance ;

2° Les établissements mentionnés au livre II du code de la route peuvent accueillir des candidats pour les besoins des épreuves du permis de conduire ;

3° Les établissements mentionnés au chapitre II du titre VII du livre II de la cinquième partie du code des transports sont autorisés à ouvrir au public, lorsque les formations concernées ne peuvent être assurées à distance ;

4° Les établissements assurant la formation professionnelle des agents publics peuvent accueillir des stagiaires et élèves pour les besoins de leur formation, lorsqu'elle ne peut être effectuée à distance ;

5° Les établissements mentionnés à l'article L. 5547-3 du code des transports peuvent accueillir les stagiaires pour les besoins de la formation professionnelle maritime, lorsqu'elle ne peut être effectuée à distance ;

6° Les établissements d'enseignement artistique mentionnés au chapitre Ier du titre VI du livre IV de la deuxième partie du code de l'éducation et les établissements d'enseignement de la danse mentionnés au chapitre II du titre VI du livre IV de la deuxième partie du code de l'éducation sont autorisés à ouvrir au public, pour les seuls pratiquants professionnels et les établissements mentionnés à l'article L. 216-2 du code de l'éducation pour les

élèves inscrits dans les classes à horaires aménagés, en troisième cycle et en cycle de préparation à l'enseignement supérieur ;

7° Les établissements mentionnés à l'article D. 755-1 du code de l'éducation et les organismes de formation militaire peuvent accueillir les stagiaires et élèves pour les besoins de leur préparation aux opérations militaires, lorsqu'elle ne peut être effectuée à distance ;

8° Les activités de formation aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur, prévus au 1° de l'article R. 227-12 et au 1° du I de l'article R. 227-14 du code de l'action sociale et des familles, lorsqu'elles ne peuvent être effectuées à distance.

## **Décret n° 2020-1308 du 29 octobre 2020 portant diverses dispositions relatives au troisième cycle des études médicales et modifiant le code de l'éducation**

Objet : modification des dispositions relatives aux troisièmes cycles des études d'odontologie et de pharmacie.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/29/SSAH2022688D/jo/texte>

### **APPELS À PROJETS ET DANS L'AGENDA**

## **Lancement du 4e concours franco-québécois en sciences humaines et sociales - AUF**

Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) lance son quatrième appel de propositions conjoint, en partenariat avec l'Agence nationale de recherche (ANR) en France. Dans le cadre de ce nouvel appel, les équipes franco-québécoises sont invitées à présenter un projet s'inscrivant dans l'une ou l'autre de ces deux thématiques : Innovation, travail ; Cognition, éducation, formation. L'appel est ouvert jusqu'au 1er décembre 2020.

<https://www.auf.org/nouvelles/appels-a-candidatures/lancement-4e-concours-franco-quebecois-sciences-humaines-sociales/>

## **20 contrats postdoctoraux proposés dans toutes les disciplines par le projet MSCA-COFUND EUTOPIA - Horizon 2020**

L'alliance EUTOPIA lance un appel à candidatures pour 20 contrats postdoctoraux dans le cadre du programme EUTOPIA Science and Innovation Fellowships Program, financé par l'action Marie S. Curie Cofund, en sciences, sciences humaines et sociales, art.

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid154876/20-contrats-postdoctoraux-proposees-dans-toutes-les-disciplines-par-le-projet-msca-cofund-eutopia.html>

## **Résultats de l'appel FET Open de juin 2020 - Horizon 2020**

La France est dans 26 des 58 projets sélectionnés de l'appel pour près de 191 M€ de financements accordés. La France coordonne également 5 projets. Le taux de succès de l'appel est de 6,6 %, 6,4 % pour la France. Parmi les 5 grand pays de l'U.E.+UK, la France est 4ème en nombre de propositions déposées.

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid154947/resultats-de-l-appel-fet-open-de-juin-2020.html>

**Pour se désabonner de la mailing-list:**

**Depuis l'adresse mail qu'on souhaite désabonner, envoyer un mail à : [sympa@list.lgo.ovh](mailto:sympa@list.lgo.ovh) avec comme sujet : UNSUBSCRIBE veillecpu**